



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

DRH

Laurence DIDION

Conseillère Technique RH

Rachel GALMICHE

Tél : 03 83 86 21 84

Mél : rachel.galmiche@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice

C.O. n°30013

54035 Nancy Cedex

Rectorat

Direction des ressources humaines

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Patrik WALLBOM
Secrétaire général académique
SE-UNSA Nancy-Metz

Objet : votre courrier en date du 7 septembre relatif à la protection sociale complémentaire des AED

J'accuse réception de votre courrier en date du 7 septembre 2026 dans lequel vous attirez mon attention sur les difficultés rencontrées par les assistants et assistantes d'éducation (AED) concernant l'accès effectif à leur protection sociale complémentaire MGEN.

Vous mentionnez que les personnels se trouvent actuellement confrontés à des radiations brutales de leur couverture complémentaire santé obligatoire MGEN en date du 1er septembre 2026.

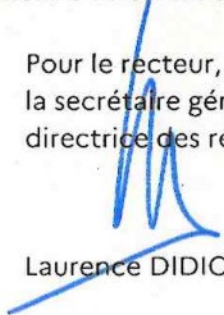
La mise en place de la protection sociale complémentaire nécessite une gestion adaptée à la rentrée des EPLE. Compte-tenu de la connaissance tardive des renouvellements de contrats et de la forte rotation des agents (environ 1/3 des agents sont renouvelés tandis que 2/3 quittent définitivement l'établissement), le ministère et la MGEN ont mis en place une gestion spécifique à la rentrée pour les EPLE.

Ainsi, tous les agents dont le contrat prend fin au 31/08/2026 sont déclarés comme sortants par les établissements. Parallèlement, les informations relatives à la prise en charge administrative et financière des nouveaux agents et des agents renouvelés sont transmises à la MGEN fin septembre de manière à ce qu'ils puissent réaliser leur parcours d'affiliation et choisir d'adhérer ou pas au contrat collectif obligatoire.

Le maintien de la couverture des agents renouvelés est prévu de manière rétroactive malgré leur sortie momentanée des systèmes d'information de la MGEN. Un prélèvement sera effectué le 5 novembre, correspondant aux cotisations dues au titre des mois de septembre, octobre et novembre 2026. Une communication doit être adressée à la rentrée à l'ensemble des agents.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le recteur, par délégation,
la secrétaire générale d'académie adjointe,
directrice des ressources humaines,


Laurence DIDION